

SECRÉTARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

2023-045 /MESRI/SG/DG-FONER

Ouagadougou, le 04 JUL 2023

COMMUNIQUE POUR LE RENOUELEMENT DE PRET

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche porte à la connaissance du public burkinabè de l'ouverture de la deuxième session (2/3) d'octroi des allocations de prêts d'études au titre de l'année académique 2022-2023. Les dossiers de candidatures sont reçus sur la plateforme de dépôt en ligne du FONER à l'adresse www.foner1.net du 07 Juillet à 00h 00mn au 20 Juillet à 23h 59mn.

A- CONDITION DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

- 1- avoir bénéficié du prêt au cours de l'année académique précédente ;
- 2- n'être pas déchu de la nationalité burkinabè ;
- 3- être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
- 4- ne pas excéder un délai de cinq (5) ans avant une réinscription dans un cycle supérieur pour les bénéficiaires ayant validé le cycle de Licence et/ou de Master ;
- 5- avoir obtenu à l'issue de l'évaluation des deux semestres confondus de l'année académique écoulée, une moyenne de **08/20 au moins** ;
- 6- avoir obtenu à l'issue de l'évaluation d'un semestre de l'année académique **2021-2022** une moyenne de **08/20 au moins** pour les promotions en situation de retard avéré ;
- 7- ne pas être admis à un concours ouvrant à un emploi ;
- 8- ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
- 9- ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
- 10- s'engager formellement à rembourser le prêt contracté.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers de candidatures doivent comporter les pièces suivantes :

- 1- une photo d'identité récente ;
- 2- une version scannée en PDF recto-verso de l'original de la Carte Nationale d'Identité

- Burkinabé (CNIB) en cours de validité ;
- 3- une version scannée en PDF des originaux ou des photocopies légalisées des relevés de notes des deux semestres de l'année académique écoulée ou une attestation de succès pour le niveau d'enseignement entamé ;
 - 4- un relevé de notes d'un semestre de l'année académique **2021-2022 pour les promotions en situation de retard avéré** ;
 - 5- une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique en régime normal (cours du jour) de l'année académique **2022-2023** ;
 - 6- une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique en régime normal (cours du jour) de l'année académique **2021-2022 pour les promotions en situation de retard avéré** ;
 - 7- une fiche d'engagement dûment remplie. (fiche à télécharger en ligne sur la plateforme) ;
 - 8- une demande manuscrite non timbrée adressée à Madame la Directrice générale du FONER pour le dossier physique.

C- LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS PHYSIQUES

En plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études auprès des directions régionales.

Les étudiants des universités Thomas SANKARA et Joseph KI-ZERBO feront le dépôt des dossiers physiques à la direction des aides, des prêts et des statistiques, sise à Paspanga. Quant aux étudiants des universités privées concernées et des centres universitaires, les dépôts physiques se feront auprès des points focaux FONER de leur établissement. Les fiches de dépôt doivent être récupérées dans les lieux sus-indiqués.

NB :

- les nouveaux bacheliers de 2022, nés en 1994 et ayant une inscription en Licence 1, peuvent postuler pour le prêt ;
- **les promotions en situation de retard avéré peuvent postuler avec un seul relevé de notes de l'année académique 2021-2022 ;**
- les fiches de dépôt doivent être récupérées dans les lieux sus-indiqués.

Tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Diffusion générale

La Directrice générale

Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME

